



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 30/12/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La situation sanitaire dans la Sarthe, comme au niveau national et régional, est marquée par une dégradation nette et continue des indicateurs épidémiologiques de la COVID-19.

Au 29 décembre 2021, **le taux d'incidence en Sarthe s'élève à 534,4 cas pour 100 000 habitants**, soit une progression de 84,5% sur les 8 derniers jours. **Le taux de positivité est de 8,4% au 29 décembre 2021**, alors qu'il était de 5,6 % le 21 décembre dernier.

Compte tenu de cette dégradation, et après consultation des élus, le préfet de la Sarthe a **adopté trois nouvelles mesures de freinage qui interdisent pour le réveillon du nouvel an (soit à compter du vendredi 31 décembre 2021 à 18h00 au samedi 1^{er} janvier 2022 à 12h00) :**

- la vente à emporter et la livraison de boissons alcoolisées ;
- les activités de danse dans tous les établissements recevant du public ;
- les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique.

Il s'agit de contribuer ainsi à limiter **les brassages de population ne respectant pas la distanciation physique et les gestes barrières.**

Par ailleurs, le préfet de la Sarthe rappelle les autres **mesures déjà en vigueur, qui continuent de s'appliquer en cette période de fin d'année dans la Sarthe :**

- l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique jusqu'au 30 janvier 2022 ;
- l'obligation du port du masque dans les villes du Mans et de Sablé-sur-Sarthe avec un zonage spécifique et dans les villes de Mamers, La Ferté-Bernard et la Flèche sur l'ensemble de la zone agglomérée jusqu'au 30 janvier 2022 ;
- l'interdiction de la vente, de la cession et de l'utilisation d'artifices de divertissement ;

et d'artifices pyrotechniques ; l'achat et le transport de combustible au détail à l'occasion des festivités de fin d'année jusqu'au lundi 3 janvier 2022 à 08h00 ;

- l'interdiction des rassemblements festifs à caractère musical de type teknival, rave-party ou free-party non déclarés et non autorisés jusqu'au lundi 3 janvier 2022 inclus.

Pour que le réveillon de la Saint-Sylvestre reste une fête, **le préfet invite les Sarthoises et les Sarthois à être vigilants sur le respect des mesures sanitaires et gestes barrières. La distanciation physique et le port du masque sont ainsi plus que jamais fortement recommandés.**

La vigilance doit également être de mise sur la route : retenir un(e) ami(e) ayant consommé de l'alcool ou étant fatigué(e) plutôt que de le/la laisser prendre le volant, c'est déjà sauver une vie.

Des instructions ont été données aux forces de l'ordre qui seront très présentes et renforceront leurs dispositifs de contrôle dès le 30 décembre pour assurer la sécurité des personnes et des biens, faire respecter les mesures sanitaires et lutter contre l'insécurité routière.